

Québec, le 21 février 2023

Madame Annie Blier
Vice-Présidente environnement
Sayona inc.
169, chemin du Quai
La Motte (Québec) J0Y 1T0

Madame la Vice-Présidente,

La présente fait suite à votre demande d'assujettissement exceptionnel à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement que vous m'avez transmise le 22 septembre 2022 et que vous avez complétée par vos correspondances du 20 octobre et du 11 novembre 2022, concernant le projet minier Authier Lithium par Sayona inc.

Ce projet consiste en l'établissement d'une mine de spodumène à La Motte. Il est prévu que le site minier comprenne, notamment une fosse à ciel ouvert, d'où sera extrait le minerai, une aire d'accumulation de stériles, des infrastructures de gestion de l'eau et des bâtiments administratifs. Le projet comporte également le transport du minerai jusqu'au site minier de Lithium Amérique du Nord à La Corne, soit à environ 68 km.

À la suite de l'analyse de votre demande, je vous avise que j'ai décidé, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le troisième alinéa de l'article 31.1.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (chapitre Q-2), d'assujettir le projet à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la LQE.

Afin d'amorcer cette procédure, vous devez me déposer un avis de projet en vertu de l'article 31.2. de la LQE.

...2

Pour toute question relative à votre projet, vous pouvez communiquer avec M^{me} Maud Ablain à l'adresse courriel suivante : maud.ablain@environnement.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,


BENOIT CHARETTE